

Extrait du Registre des Délibérations

Direction Générale des Services
Service des Assemblées
et de la Réglementation
SF/FDL/EL/AT/14

du Conseil de la Communauté

=====

SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 novembre à 18h00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 14 novembre 2014 sont réunis Salle Jean Carmet, 5 Boulevard d'Anjou, à Allonnes, sous la présidence de M. BOULARD, Président.

Sont présents : M. BOULARD, M. SOULARD, M. ROUILLON, Mme GOUIER, M. LEPROUST, M. CHEVALLIER, M. GUY, M. COZIC, Mme KAZIEWICZ, M. MORTREAU, M. BRAUD, M. LANDY, M. BIENCOURT, M. BATIOU, M. DELPECH, M. JEAN, Mme DUBOIS, M. CALIPPE, Mme POUPINEAU, Mme PAIN, Mme BESNARD, Mme BRULÉ-DELAHAYE, Mme SÉVÈRE, Mme SCHIAPPA, Mme MOISY, Mme RIVRON, M. PIGEAU, M. BROCHARD, Mme PIVRON, Mme PEROT, Mme MORANÇAIS, M. EDMOND, M. NOGUÈS, M. VICTOR, M. FAVENNEC, Mme PICHON, Mme LEBATTEUX, Mme BOUCHÉ, Mme BABILLOT, Mme SIOPATHIS, M. LE BARS, M. EGBERT, Mme LUSSON, M. CHALUMEAU, Mme ANDRE, M. GUIBERT, M. LECOQ, Mme AUBIN, M. FONTAINE, M. PAUMIER, Mme LAUGER, M. DESMAZIÈRES, Mme LEMAITRE, Mme HEULOT, M. GOULETTE, M. LORIOT, Mme BURON, M. JOSSELIN, Mme VISINE, M. LE BOLU, Mme LEPELLETIER, Mme MARTIN, M. PORTE

Absents et représentés : M. ROUILLON, Mme KARAMANLI, M. LANDY, M. BIENCOURT, Mme DUBOIS, Mme POUPINEAU, M. LE FOLL, M. COUNIL, Mme RIVRON, Mme BOUCHÉ, Mme AUBIN, Mme ROUSSEAU

Votes par procuration :

M. LE BARS pour M. ROUILLON après son départ
Mme BESNARD pour Mme KARAMANLI
M. COZIC pour M. LANDY après son départ
M. JEAN pour M. BIENCOURT après son départ
Mme SCHIAPPA pour Mme DUBOIS après son départ
Mme KAZIEWICZ pour Mme POUPINEAU après son départ
M. BOULARD pour M. LE FOLL
M. DELPECH pour M. COUNIL
Mme PIVRON pour Mme RIVRON après son départ
M. LEPROUST pour Mme BOUCHÉ après son départ
M. PAUMIER pour Mme AUBIN après son départ
M. GOULETTE pour Mme ROUSSEAU

Mme VISINE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 septembre 2014 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.